

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

### **2020 - 12** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2019 BUDGET ANNEXE I.R.V.E

L'an deux mille vingt, le Jeudi 27 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 Février 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 15

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 28 Février 2020

**2020-12** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2019  
**BUDGET ANNEXE I.R.V.E**

L'excédent de fonctionnement cumulé apparaissant à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à :  
538,97 €

D'autre part, la section d'investissement enregistre un excédent de :  
725 090,11 €

Le solde des restes à réaliser est de :  
-578 621,56 €

Dans ces conditions, le comité décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2019 au budget primitif de l'année 2020 comme suit :

- Compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement : - €
- Compte 002 en excédent antérieur reporté fonctionnement : 538,97 €

Le Président,  
Bernard CLOUET

